



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, November 27, 2006

Issue No. 14

Second meeting on:

Reviewing the machinery of government
dealing with Canada's international
and national human rights obligations

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary budget authorisation for special study
on reviewing the machinery of government dealing
with Canada's international and national
human rights obligations)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 27 novembre 2006

Fascicule n^o 14

Deuxième réunion concernant :

L'examen des mécanismes du gouvernement
et les obligations nationales et internationales
du Canada en matière de droits de la personne

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Autorisation de supplément budgétaire pour l'étude
spéciale sur les mécanismes du gouvernement pour
que le Canada respecte ses obligations nationales
et internationales en matière de droits de la personne)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(or Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee :

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Baker, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Munson (*November 27, 2006*).

The name of the Honourable Senator Munson substituted for that of the Honourable Senator Baker, P.C. (*November 28, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(ou Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, C.P.	Poy
(ou Comeau)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Baker, C.P., est substitué à celui de l'honorable sénateur Munson (*le 27 novembre 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Munson est substitué à celui de l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 28 novembre 2006*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 27, 2006
(19)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 3:56 p.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Baker, P.C., Carstairs, P.C., Kinsella and Nancy Ruth (5).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its study to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (*For complete text of the Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 11*).

The Honourable Senator Carstairs moved that the following supplementary budget application for the committee's special study on Canada's international and national human rights obligation be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures:

Professional and Other Services	\$ 4,000
Transportation and Communications	90,237
All Other Expenditures	<u>1,000</u>
TOTAL	\$ 95,237

The question being put on the motion, it was adopted.

At 4:31 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 27 novembre 2006
(19)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 15 h 56, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Carstairs, C.P., Kinsella et Nancy Ruth (5).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité continue de surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et d'examiner, entre autres choses, les mécanismes mis en place par le gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 11 des délibérations du comité.*)

L'honorable sénateur Carstairs propose d'approuver le budget supplémentaire suivant pour l'étude spéciale du comité sur les obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne afin de le soumettre au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses :

Services professionnels et autres	4 000 \$
Transports et communications	90 237
Autres dépenses	<u>1 000</u>
TOTAL	95 237 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 16 h 31, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, December 7, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006, to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations, respectfully requests that it be empowered to travel outside Canada, for the purpose of such study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the supplementary budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 décembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne, demande respectueusement qu'il soit, autorisé à voyager à l'extérieur du Canada aux fins de ses travaux.

Conformément au Chapitre 3 :06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget supplémentaire présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La vice-présidente,

SHARON CARSTAIRS

Deputy Chair

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS**

**SPECIAL STUDY ON CANADA'S INTERNATIONAL AND
NATIONAL HUMAN RIGHTS OBLIGATIONS**

**APPLICATION FOR SUPPLEMENTARY BUDGET
AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING
MARCH 31, 2007**

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday,
April 27, 2006:

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded
by the Honourable Senator Keon:

That the Standing Senate Committee on Human Rights
be authorized to examine and monitor issues relating to
human rights and, *inter alia*, to review the machinery of
government dealing with Canada's international and
national human rights obligations;

That the papers and evidence received and taken on the
subject during the First, Second and Third Sessions of the
Thirty-seventh Parliament and the First Session of the
Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate
no later than March 31, 2007, and that the Committee retain
until May 31, 2007 all powers necessary to publicize its
findings.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES OBLIGATIONS NATIONALES
ET INTERNATIONALES DU CANADA EN MATIÈRE DE
DROITS DE LA PERSONNE**

**DEMANDE D'AUTORISATION SUPPLÉMENTAIRE DE
BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 MARS 2007**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par
l'honorable sénateur Keon :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la
personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de
diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à
examiner, entre autres choses, les mécanismes du
gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations
nationales et internationales en matière de droits de la
personne;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la
question par le Comité au cours des première, deuxième et
troisième sessions de la trente-septième législature et la
première session de la trente-huitième législature soient
déférés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard
le 31 mars 2007, et qu'il conserve jusqu'au 31 mai 2007 tous
les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 4,000
Transportation and Communications	90,237
All Other Expenditures	<u>1,000</u>
TOTAL	\$ 95,237

The above supplementary budget was approved by the Standing Senate Committee on Human Rights on Monday, November 27, 2006.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this supplementary budget is considered.

Date

A. Raynell Andreychuk, Chair, Standing Senate Committee on Human Rights

Date

George J. Furey, Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal Year	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Approved Budget	\$ 31,713	\$ 13,138	\$ 5,300
Expenditure	\$ 11,107	\$ 3,185	

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	4 000 \$
Transports et communications	90 237
Autres dépenses	<u>1 000</u>
TOTAL	95 237 \$

Le budget supplémentaire ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le lundi 27 novembre 2006.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget supplémentaire sera étudié.

Date

A. Raynell Andreychuk, présidente, Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Date

George J. Furey, président, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

À TITRE D'INFORMATION

Année financière	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Budget approuvé	31 713 \$	13 138 \$	5 300 \$
Dépenses	11 107 \$	3 185 \$	

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS**

SPECIAL STUDY ON CANADA'S INTERNATIONAL AND NATIONAL HUMAN RIGHTS OBLIGATIONS

**EXPLANATION OF SUPPLEMENTARY BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Meals (0415)	\$ 2,000	
4 working dinners, \$500 per dinner		
2. Hospitality (0410)	<u>2,000</u>	
Sub-total – Professional and Other Services		\$ 4,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1. Travel expenses (0201)

(A) Travel for fact finding – Geneva, Switzerland and Vienna, Austria (week of March 12)

9 participants (7 Senators, 1 Research Analyst, 1 Clerk)

Air transportation (7 x \$7,600 + 2 x \$5,000) \$ 63,200

Ground Transportation (6 taxis x \$25 x 9 participants) 1,350

Geneva

Hotel accommodations (3 nights x \$350 x 9 participants) 9,450

Per diem and incidentals (5 days at \$155/day x 9 participants) 6,975

Vienna

Hotel accommodation (2 night x \$ 300 x 9 participants) 5,400

Per diem and incidentals (2 days at \$100/day x 9 participants) 1,800

Sub-total (Geneva and Vienna)

\$ 88,175

(B) Conference (at UN in New York)

1 Senator

Air transportation (1 x \$1,000) \$ 1,000

Ground Transportation (4 taxis at \$25) 100

Hotel accommodations (2 nights x \$350) 700

Per diem and incidentals (3 days at \$87.20) 262

Sub-total (New York)

\$ 2,062

Sub-total – Transportation and Communications

\$ 90,237

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Miscellaneous (0799)

\$ 1,000

Sub-total – All Other Expenditures

\$ 1,000

TOTAL

\$ 95,237

The Senate administration has reviewed this supplementary budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES OBLIGATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DU CANADA EN MATIÈRE DE
DROITS DE LA PERSONNE**

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007**

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Repas (0415)	2 000 \$	
4 repas de travail, 500 \$ par repas		
2. Hospitalité (0410)	<u>2 000</u>	
Sous-total – Services professionnels et autres		4 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1. Frais de déplacement (0201)

(A) Voyage pour mission d'information – Genève, Suisse et Vienne, Autriche
(semaine du 12 mars)

9 participants (7 sénateurs, 1 analyste, 1 greffier)		
Transport aérien (7 x 7 600\$ + 2 x 5 000\$)	63 200 \$	
Transport terrestre (6 taxis x 25\$ x 9 participants)	1 350	

Genève

Hôtel (3 nuits x 350\$ x 9 participants)	9 450	
Per diem et imprévus (5 jours à 155\$/jour x 9 participants)	6 975	

Vienne

Hôtel (2 nuits x 300\$ x 9 participants)	5 400	
Per diem et imprévus (2 jours à 100\$/jour x 9 participants)	<u>1 800</u>	

Sous-total (Genève et Vienne) 88 175 \$

(B) Conférence (Nations Unies, New York)

1 sénateur		
Transport aérien (1 x 1 000\$)	1 000 \$	
Transport terrestre (4 taxis à 25\$)	100	
Hôtel (2 nuits x 350\$)	700	
Per diem et imprévus (3 jours à 87,20\$)	<u>262</u>	

Sous-total (New York) 2 062 \$

Sous-total – Transport et communications 90 237 \$

AUTRES DÉPENSES

1. Divers (0799)	<u>1 000 \$</u>	
Sous-total– Autres dépenses		<u>1 000 \$</u>
TOTAL		95 237 \$

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire supplémentaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, December 7, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Human Rights for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study on Canada's international and national human rights obligations, as authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 4,000
Transportation and Communications	90,237
Other Expenditures	<u>1,000</u>
Total	\$ 95,237

(Includes funds for a fact-finding and conference)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 7 décembre 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur étude spéciale sur les obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006. Ledit budget se lit comme suit :

Services professionnels et autres	4 000 \$
Transports et communications	90 237
Autres dépenses	<u>1 000</u>
Total	95 237 \$

(y compris des fonds pour participer à une mission d'étude et une conférence)

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 27, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights, mandated to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations, met this day at 3:56 p.m. to consider a draft budget.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Senators, we have two issues, both emanating from discussions with the steering committee. Due to the preoccupations of the Senate, which is moving in many directions, we agree that we prepare the report from both a strategic point of view and a substantive point of view. It is agreed that we spend our time for the study of the Convention on the Rights of the Child from December 31 until March 31 with the intention of filing our report when we return after the Christmas break. In that way, we would retain the ability to publicize our findings until June 30, 2007. Do we need a confirmation of that from the committee as a whole? No, it is for information purposes only.

In the next couple of weeks I will be contacting senators to find out their availability and wishes as to how we go about adopting the report in the interim. You will know your schedules in due course, I would hope.

Senator Nancy Ruth: Are we talking about children?

The Chairman: Yes. That is for information purposes.

As a result of that extension and the way in which the Senate has been moving, the steering committee has adopted that we have a reference to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Members filed 10 items in respect of embarking on a major study. Members will have to decide early in 2007 on the topic for the next major study. In the meantime, the fundamental change in the international human rights machinery is the Human Rights Commission, which has been transformed into the Human Rights Council. The Human Rights Council is somewhat different from the Human Rights Commission and it appears to be functioning in a different way.

There has been much concern in the human rights community that the Human Rights Council is not working and that Canada's representatives are not properly positioned to continue the kind of work they were accustomed to doing in the Human Rights Commission. It was thought that we could do a quick but necessary study on the Human Rights Council and give advice to the government on what we believe could be Canada's position

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 27 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, qui a pour mandat la surveillance de ce qui touche aux droits de la personne et, notamment, l'examen des mécanismes utilisés par les pouvoirs publics pour assumer les obligations internationales et nationales du Canada en matière de droits de la personne, s'est réuni ce jour à 15 h 56 pour étudier un avant-projet de budget.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames, messieurs, nous avons deux questions à examiner aujourd'hui, toutes deux étant le fruit des débats avec le comité directeur. En raison des préoccupations du Sénat, qui s'orientent dans de nombreuses directions, nous avons convenu de préparer le rapport d'un point de vue stratégique tout en nous penchant sur le fond. Il est convenu que nous consacrons notre temps à l'étude de la Convention relative aux droits de l'enfant, du 31 décembre au 31 mars, dans le but de déposer notre rapport lorsque nous nous reverrons après la période des Fêtes. Nous serons ainsi en mesure de rendre publiques nos constatations jusqu'au 30 juin 2007. Avons-nous besoin d'une confirmation de l'ensemble du comité à ce sujet? Non, tout cela est strictement dans un but d'information.

Au cours des prochaines semaines, je communiquerai avec les sénateurs pour vérifier leurs disponibilités concernant la façon dont nous allons nous y prendre pour adopter le rapport. J'ose espérer que vous connaîtrez vos emplois du temps au moment voulu.

Le sénateur Nancy Ruth : Parlons-nous des enfants?

La présidente : Oui. Aux fins d'information.

Du fait de cette prolongation et de la direction qu'ont pris les travaux du Sénat, le nous comité directeur a adopté la proposition consistant à nous doter d'une référence pour la surveillance des enjeux associés aux droits de la personne et, notamment, l'examen de l'appareil gouvernemental qui s'occupe des obligations internationales et nationales du Canada en matière de droits de la personne.

Les membres ont présenté dix thèmes, comme points de départ possibles d'une vaste étude. Ils devront choisir le thème de la prochaine grande étude au début de 2007. Entre temps, le changement fondamental de l'appareil international en matière de droits de la personne est la transformation de la Commission des droits de l'homme en Conseil des droits de l'homme. Le Conseil est quelque peu différent de la Commission et, semble-t-il, fonctionne différemment.

De nombreux représentants de la communauté des droits de la personne ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'inefficacité du Conseil des droits de l'homme et au fait que les représentants canadiens ne sont pas placés dans une position qui leur permettrait de poursuivre le type de travail qu'ils effectuaient habituellement au sein de la Commission. Nous pourrions, à notre avis, effectuer une étude rapide mais nécessaire du

vis-à-vis that machinery. As well, we could look at countries other than those that are like-minded or those that are the usual detractors from human rights machinery, but those countries that seemed to have been playing a role of abstaining rather than entering into the work of the HRC. The intent of the committee in such a study would be to give advice to government on that issue.

Without going into great detail because I think we should do that, it was my suggestion that in February we bring forward those people in Canada who follow the international human rights machinery and who look at the various mechanisms and are acquainted with the new Human Rights Council to get their perspectives and views. I would suggest that the committee meet with ambassadors and personnel in Geneva, who are tasked with being part of the Human Rights Council in one form or another.

Part of the human rights machinery that needs to be addressed is the Committee on Elimination of Discrimination Against Women, CEDAW, which sits in Vienna. The key proposal would be that the committee travel to Geneva but, if we were to expend the time to go to Geneva, it would be virtually the same cost to spend time in Vienna to determine how the machinery responsible for women's issues is relating to the new Human Rights Council. Of course, it is the twenty-fifth anniversary of CEDAW so it is time to take stock of its machinery.

The proposal to come before the committee today is a supplementary budget under the existing mandate of the committee. We need to go before Christmas and I believe the budget committee of the Internal Economy Committee will be looking at budgets. The draft budget before members today concerns the trip to Geneva and Vienna.

As well, the conference is added because there had been the suggestion that perhaps we would go to New York. However, there are no Human Rights Council meetings at that time. The Inter-Parliamentary Union, IPU, has a meeting at the beginning of March for International Women's Day. The full meeting brings together the emphasis on the human rights aspects of women's issues. It would be proposed that we send one senator from the committee to that meeting, that we could cover off New York with any additional meetings and that the senator could carry the banner for us. I would look to one of the members of the committee to attend that meeting.

The proposal is before you. Are there questions?

Senator Nancy Ruth: What is the Human Rights Council?

The Chairman: In this committee's first report entitled, *Promises to Keep: Implementing Canada's Human Rights Obligations*, you will see that we were looking at the

Conseil des droits de l'homme et conseiller le gouvernement sur la position à adopter vis-à-vis de ce mécanisme. De plus, nous pourrions examiner le cas de pays autres que ceux qui partagent notre vision ou de ceux qui sont les détracteurs habituels des mécanismes de défense des droits de la personne; toutefois, ces pays semblent avoir plutôt joué un rôle d'abstention que de participation au travail du CDH. Le but du comité, en rapport avec une telle étude, serait de fournir des avis au gouvernement sur cette question.

En février, j'ai suggéré, sans aller dans les détails — je ne pense pas que nous devons le faire — que nous fassions appel aux Canadiens qui suivent de près l'appareil international, en étudiant les divers mécanismes et connaissent le nouveau Conseil des droits de l'homme pour obtenir leurs points de vue et leurs visions. Je suggère que le comité rencontre les ambassadeurs et le personnel à Genève, qui ont pour tâche de participer aux travaux du Conseil des droits de l'homme sous une forme ou une autre.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui siège à Vienne, est l'un des volets des mécanismes de défense des droits de la personne qu'il convient de traiter. La proposition essentielle porterait sur le voyage du comité à Genève mais, si nous devons consacrer du temps au voyage en question, il n'en coûterait pas beaucoup plus de passer du temps à Vienne pour déterminer comment l'appareil responsable des problèmes des femmes se positionne vis-à-vis du nouveau Conseil des droits de l'homme. Bien entendu, c'est le XXV^e anniversaire du CEDAW, de sorte que c'est le moment propice pour faire le bilan de ses mécanismes.

La proposition de comparution devant le comité, aujourd'hui, est un poste budgétaire supplémentaire aux termes du mandat existant du comité. Nous devons faire notre présentation avant Noël et, à ce que je sache, le comité du budget du Comité permanent de la régie interne se penchera sur les budgets. L'avant-projet de budget présenté aux membres du comité, aujourd'hui, porte sur le voyage à Genève et à Vienne.

De plus, la conférence a été ajoutée en raison du fait qu'on avait suggéré que nous pourrions éventuellement nous rendre à New York. Toutefois, il n'existe aucune assemblée du Conseil des droits de l'homme durant cette période. L'Union interparlementaire (IPU) se réunit début mars pour la Journée internationale de la femme. L'ensemble de l'assemblée met l'accent sur le volet des droits de la personne des problèmes vécus par les femmes. Nous proposerions de dépêcher un sénateur du comité à cette assemblée, et nous pourrions en profiter pour assister à d'autres réunions à New York; le sénateur pourrait nous y représenter. Je demanderai à l'un des membres du comité d'assister à cette assemblée.

Voici donc la proposition. Avez-vous des questions?

Le sénateur Nancy Ruth : Qu'est-ce que le Conseil des droits de l'homme?

La présidente : Dans le premier rapport du présent comité intitulé, *Des promesses à tenir : le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne*, vous verrez que nous

international machinery that supports the furtherance of human rights. We concluded that the Human Rights Commission was one of the mechanisms.

When the United Nations were set up, members joined only after agreeing to the Universal Declaration on Human Rights. In short, for a period of time, there was no specific way to deal with human rights. The Human Rights Commission was set up to deal with human rights issues because at that time the Security Council —

Senator Nancy Ruth: The Human Rights Council is a transformed UN body.

The Chairman: Yes, the Human Rights Commission has been transformed into a council.

Senator Nancy Ruth: Does that lower its status?

The Chairman: No, it simply makes it different and expands it a bit. The problem is that we are not sure how the council is interpreting its terms of reference and what that will mean to the existing human rights machinery. There were signs of difficulties, but I do not know whether the difficulties are political or merely political newness. People do not know how to deal with the new council and are not maximizing its advantages.

The Human Rights Commission started in the 1960s where other mechanisms did not deal with human rights. It afforded the opportunity to begin dealing with human rights. It is where human rights declarations and statements turned into conventions and treaties so that the whole process of furthering human rights was through that commission. By the 1980s, they were looking at implementation mechanisms. You will see that some human rights machinery is now more specific and has some follow-up mechanisms. In other words, the strength of this treaty is its implementation. We have gone from broad statements to pious invocations to implementing pieces of legislation, like the International Criminal Court. The council was part of the reforms of the UN. It was set up to broaden the work in the area of the Human Rights Commission and to provide a slightly different focus. There is now a High Commissioner for Human Rights and the council was designed to bring some coordination, planning and meaning to that position.

As you notice, Canada used to have a position whereby it could bring forward fairly and openly issues of human rights and find support for them. Now, it appears that those who are less concerned with universal human rights have a different agenda and others say they have a different way of looking at human rights. It is a whole new ball game.

avons examiné les mécanismes internationaux qui appuient la promotion des droits de la personne. Nous avons conclu que la Commission des droits de l'homme faisait partie de ces mécanismes.

Lorsque les Nations Unies ont été créées, les membres n'ont adhéré qu'après avoir accepté la Déclaration universelle des droits de l'homme. En bref, durant un certain temps, il n'existait aucun mécanisme précis pour traiter les droits de la personne. La Commission des droits de l'homme a été mise sur pied pour traiter les questions de droits de la personne, parce qu'à l'époque, le Conseil de sécurité...

Le sénateur Nancy Ruth : Le Conseil des droits de l'homme est un organisme remanié de l'ONU.

La présidente : Oui, la Commission des droits de l'homme a été transformée en Conseil.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que cela affaiblit son statut?

La présidente : Non, l'organisme est différent et son mandat est quelque peu élargi. Le problème, c'est que nous ignorons précisément comment le Conseil interprète son mandat et ce que cela signifiera pour les mécanismes de défense des droits de la personne. Il semble y avoir des difficultés, mais j'ignore si ces difficultés sont politiques ou essentiellement le résultat du renouvellement politique. Les gens ne savent comment composer avec le nouveau conseil et ils ne tirent pas le maximum de profit de ses avantages.

La Commission des droits de l'homme a commencé ses travaux au cours des années 1960, alors qu'il n'existait aucun autre mécanisme pour défendre les droits de la personne. C'est en son sein qu'on a commencé à traiter la question des droits de la personne. C'est là que différentes déclarations relatives aux droits de la personne ont été converties en conventions et en traités, de sorte que l'ensemble du processus de promotion des droits de la personne a été réalisé par l'intermédiaire de cette commission. Dès la fin des années 1980, la Commission s'est penchée sur les mécanismes de mise en œuvre. Vous pourrez constater que certains des mécanismes de défense des droits de la personne sont aujourd'hui plus précis et qu'il existe des mécanismes de suivi. En d'autres termes, c'est dans sa mise en œuvre que réside la force de ce traité. Nous sommes passés de déclarations vagues et de vœux pieux à la mise en œuvre d'éléments législatifs, comme la Cour pénale internationale. Le Conseil faisait partie des entités visées par les réformes de l'ONU. Il a été créé pour élargir les travaux dans le domaine de la Commission des droits de l'homme et pour en changer légèrement les priorités. Il existe désormais un haut commissaire aux droits de l'homme et le Conseil a été conçu pour assurer coordination et planification, ainsi que pour donner une certaine substance à ce poste.

Comme vous pouvez le voir, le Canada s'était habitué à jouir d'un statut tel qu'il pouvait présenter avec équité et ouverture les problèmes de droits à la personne et rallier un soutien à l'égard de ses positions. Aujourd'hui, il semble que ceux qui sont moins préoccupés par les droits universels de la personne ont un programme différent et d'autres affirment qu'ils ont une autre façon de voir les droits de la personne. Les règles du jeu ne sont plus du tout les mêmes.

Senator Kinsella: It is important for the Senate's Standing Committee on Human Rights to have a close relationship with the international machinery of human rights, particularly in Geneva. It is like having the Council of Europe and parliamentarians never going to Strasbourg — it would not make sense. It seems to me that we should travel to Geneva frequently. The chair is right in terms of how critical it is right now because of the international politicization of human rights in the UN system. In San Francisco, the first functional commission that the new United Nations establishment struck back in 1945 was the Commission on Human Rights. Its first order of reference or mandate was to see whether they could craft an international standard of human rights. This was chaired by Eleanor Roosevelt from the United States and assisted by John Humphrey from Canada. They developed interest in a universal declaration that became the work of the Human Rights Commission.

Over the years, as Senator Andreychuk has indicated, the commission became politicized because the members of the commission are representatives of countries as opposed to members of the Human Rights Committees, those special bodies that administer, for example, the international covenants. The Human Rights Committee for the Covenant on Civil and Political Rights is composed of 18 individuals elected in their personal capacities, so they make it work because it is not politicized.

However, the commission became terribly politicized and some countries began to mock it. For instance, even when they were dealing with General Assembly Resolution 1503, you would have Cuba sitting there saying, "Everything is fine in Cuba," or, "Yeah, a few people got killed in that riot." Certain countries were making a mockery of it, and then the Palestine thing threw sand in the gears as well.

I think the Secretary-General was attempting to see if we had a new structure, whether we could depoliticize in that international political sense, the senior human rights body. It looked good on paper, but at the first election, we were all horrified when Libya was one of the lead countries.

While some countries, particularly the Western countries and the Americans, have almost abandoned it, though not completely, I think Canada can still have an influence in trying to have the new Human Rights Council be made right, if it gets organized and structured. If countries observe, "no one is watching us," countries like Libya will get away with distorting the whole purpose of the Human Rights Council.

It may be a real benefit that we would be contributing to the international process of restructuring and reorganizing. That process might get as much out of our visiting them as we would get for domestic purposes. I think it would be timely, and I would encourage it.

Le sénateur Kinsella : Il est important pour le Comité sénatorial permanent des droits de la personne d'avoir une relation étroite avec l'appareil international qui se consacre aux droits de la personne, particulièrement à Genève. C'est comme si le Conseil de l'Europe et les parlementaires ne se rendaient jamais à Strasbourg — cela ne serait pas logique. Il me semble que nous devrions nous rendre fréquemment à Genève. La présidente a raison lorsqu'elle parle de l'importance cruciale de ce voyage à l'heure actuelle, étant donné la politisation internationale des droits de la personne dans le cadre du système de l'ONU. À San Francisco, la première commission fonctionnelle créée par la nouvelle institution des Nations Unies en 1945 fut la Commission des droits de l'homme. Sa première attribution ou son premier mandat fut d'examiner s'il était possible de rédiger une norme internationale des droits de la personne. Cette commission était présidée par Eleanor Roosevelt des États-Unis assistée de John Humphrey du Canada. Ils développèrent un intérêt pour une déclaration universelle qui devint le travail de la Commission des droits de l'homme.

Au fil des ans, comme le sénateur Andreychuk l'a indiqué, la Commission est devenue politisée, du fait que ses membres représentent des pays, au lieu d'être membres des comités de défense des droits de la personne, ces organismes spéciaux qui administrent, par exemple, les conventions internationales. Le comité des droits de l'homme du Pacte international relatif aux droits civils et politiques est composé de 18 personnes élues pour leurs qualités, de sorte que l'organisme fonctionne parce qu'il n'est pas politisé.

Toutefois, la Commission est devenue terriblement politisée et certains pays ont commencé à la traiter de haut. Par exemple, même lorsqu'elle examinait la résolution 1503 de l'Assemblée générale, l'un des pays présents, Cuba en l'occurrence, n'hésitait pas à affirmer : « tout va bien à Cuba » ou « Bon, peut-être que quelques personnes ont été tuées lors de cette émeute. » Certains pays tournaient la Commission en ridicule, et même la question de la Palestine mit du sable dans l'engrenage.

J'estime que le secrétaire général a tenté de vérifier si, grâce à une nouvelle structure, nous pourrions dépoliticiser, dans le sens de politique internationale, le principal organisme de défense des droits de la personne. En théorie, tout semblait parfait, mais lors de la première élection, nous fûmes tous scandalisés de voir que la Libye était devenue l'un des pays chef de file.

Même si certains pays, particulièrement les pays occidentaux et les Américains, ont pratiquement abandonné l'organisme, quoique pas totalement, j'estime que le Canada peut toujours avoir une influence en assurant l'efficacité du nouveau Conseil des droits de l'homme, sous réserve de l'organiser et de le structurer. Si certains pays se disent que « personne ne nous observe », des pays comme la Libye parviendront à détourner l'ensemble du mandat du Conseil des droits de l'homme.

Il pourrait être réellement profitable que nous contribuions au processus international de restructuration et de réorganisation. Le processus pourrait bénéficier autant de notre visite que nous pourrions en bénéficier au plan national.

The Chairman: The commission worked in many ways, because we learned how to maximize our position. Now we are in a council, and I think we need to go through that process again. This study, because we have the broad mandate to continue to look at machinery, is a significant change, and this would complete that study that we are doing. It is a timely way of doing it, because it is just before the next council meeting. That would take us to the end of this year and not preclude us from doing the major study, so it was good positioning and a good time frame. We already have the mandate.

In January, we could look at getting the background material to all the senators, then have the hearings here in Canada, then go to Geneva and file the report. I do not anticipate it being a long report, but we would attach the background material and make some recommendations either to the council or to our government about how to maximize human rights.

Senator Carstairs: I assume this is a non-sitting week, which is what my calendar tells me. That is fine with me. However, my availability is questionable at this point, and obviously that is to be determined.

When we were in Montreal, we heard from the Canadian representative that sits and meets on the Convention on the Rights of the Child. Mr. Parfitt indicated that the Human Rights Council is recommending that these bodies would no longer be independent but they would report to the Human Rights Council. He had serious reservations about that, as do I. That committee works well because it is a stand-alone committee, and I do not think it should be part of the Human Rights Council per se. That is an area that I would like to examine very carefully, because it is not just that group that they are suggesting they would incorporate, but other groups as well.

I know why they want to do it; they want to centralize, but sometimes centralization results in committees losing their effectiveness in the public eye because they are no longer perceived as independent committees.

The Chairman: That is why I said we would make recommendations to the council, the broader community, and to our government. The debate has always been whether implementing committees would be more effective if they were coordinated as opposed to losing their independence. We have not commented on that, and it would be timely to do so.

Senator Nancy Ruth: My biggest concern is how to make Canada do something about it. It is my personal thing. I am interested in both of your comments. I think the timeline would be much too short. It takes some kind of analysis of the federal budget and departments and their negligence in enforcing even the CEDAW convention, never mind any other convention. If we are going to do it, I would like to do something that has some kick in it.

La présidente : La Commission a travaillé sous de nombreuses formes, parce que nous avons appris comment maximiser notre position. Aujourd'hui, nous avons un conseil, et je pense qu'il nous fait reprendre le processus. Cette étude, parce que nous avons le vaste mandat de continuer à examiner les mécanismes, signifie un changement important, et elle compléterait l'étude que nous réalisons actuellement. Le moment s'y prête, parce que la prochaine assemblée du Conseil est imminente. Cela nous donnerait jusqu'à la fin de l'année et ne nous empêcherait pas de mener la principale étude, et donc tant le calendrier que le positionnement sont favorables. Nous avons déjà le mandat pour ce faire.

En janvier, nous pourrions prendre des mesures pour vous faire parvenir le matériel de référence à tous les sénateurs, puis organiser des audiences ici au Canada, ensuite nous rendre à Genève et déposer le rapport. Je ne prévois pas que le rapport soit long, mais nous joindrions la documentation de référence et formulerions certaines recommandations, soit au Conseil, soit à notre gouvernement, concernant des façons de maximiser les droits de la personne.

Le sénateur Carstairs : D'après ce que me dit mon calendrier, je suppose que c'est une semaine de relâche parlementaire, et c'est parfait quant à moi. Toutefois, j'ignore ma disponibilité pour l'instant, et à l'évidence, cela reste à préciser.

Lorsque nous étions à Montréal, nous avons entendu le témoignage du représentant canadien qui siège aux assemblées relatives à la Convention relative aux droits de l'enfant. M. Parfitt a déclaré que le Conseil des droits de l'homme recommande que ces organismes ne soient plus indépendants, mais qu'ils relèvent du Conseil des droits de l'homme. Il avait de sérieuses réserves à ce sujet, et c'est également mon cas. Ce comité fonctionne bien, parce qu'il est autonome, et je ne pense pas qu'il devrait faire partie du Conseil des droits de l'homme en tant que tel. C'est un point que j'aimerais examiner très soigneusement, parce que les membres du Conseil ne proposent pas simplement d'intégrer ce groupe, mais également d'autres groupes.

Je sais pourquoi ils veulent le faire; ils souhaitent centraliser, mais parfois la centralisation se traduit par une perte d'efficacité des comités aux yeux du public, parce qu'ils ne sont plus perçus comme des comités indépendants.

La présidente : C'est pour cette raison que j'ai dit que je ferai des recommandations au Conseil, à l'ensemble de la communauté et à notre gouvernement. Le débat a toujours porté sur la question suivante : la mise en œuvre des comités serait-elle plus efficace si ceux-ci étaient coordonnés, et non plus indépendants. Nous n'avons pas fait de commentaire là-dessus, et il serait opportun de le faire.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce qui me préoccupe surtout, c'est quel moyen prendre pour faire en sorte que le Canada intervienne à ce sujet. C'est ce qui m'intéresse. J'apprécie vos deux commentaires. J'estime que l'échéance serait beaucoup trop courte. Il faut une forme d'analyse du budget fédéral et des ministères et de leur négligence dans la mise en application de la convention CEDAW, sans parler de toute autre convention. Si nous intervenons, j'aimerais que nos actions soient percutantes.

The Chairman: There are two ways to do that. We could analyze to what extent Canada has furthered the machinery and do that as a major study.

Senator Nancy Ruth: I am not so much interested in the machinery as I am in why women continue to be the poorest group in this country.

Senator Kinsella: I agree with you. The research in preparing the briefing note for the beginning of the new year could zero in on that point. If that is what they are saying about the committee that has the independent responsibility to see that the Convention on the Rights of the Child is being complied with, what about the Human Rights Committee that is supposed to be independent? It receives complaints even against countries that signed the protocols, and maybe those countries are feeling injured and so they want to try to get both the Human Rights Committee for the civil and political rights area and the Human Rights Committee for the social, economic and cultural area. What about the subcommittee on combating all forms of racial discrimination and protection of minorities? Are they looking at also putting that under the council?

The Chairman: Yes, they are.

Senator Kinsella: Maybe we have an ally, or maybe the high commissioner is looking for allies. If that is happening, the briefing note could quickly find that out for us and try to get us some intelligence on what Louise Arbour is saying.

The Chairman: It is her initiative, as I understand it, to combine them.

Senator Kinsella: She wants to combine them? She wants them to report through the council?

The Chairman: Yes.

Senator Kinsella: How curious. In the briefing note, is it stated that way?

Senator Nancy Ruth: If we are going to do it, I want us to really do it and make a good critique of the government, all the departments. I do not want us to repeat what the NGOs are saying as a counter to what Canada should be doing. We have to do more than repeat; we have to analyze it and look at it and be thorough and rigorous.

The Chairman: What we did first was look at the machinery to see whether Canada was serious about implementing international treaties. We found the government wanting on that, and we made some recommendations. We are using the Convention on the Rights of the Child for the purpose of the convention, but also as a template for others to point out those weaknesses.

The next study could take CEDAW and do exactly what you are saying. We are doing it, maybe in a phased way, but we are getting it to the point that you want. I am not looking for a Royal Commission because we know that they get shelved.

La présidente : Il y a deux façons de le faire. Nous pourrions analyser dans quelle mesure le Canada a fait progresser les mécanismes et en faire l'objet d'une étude approfondie.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne suis pas tant intéressée par les mécanismes, que par les raisons pour lesquelles les femmes demeurent le groupe le plus pauvre de ce pays.

Le sénateur Kinsella : Je suis d'accord avec vous. Les recherches associées à la préparation de la note d'information pour le début de l'an prochain pourraient être ciblées sur ce point. Si c'est ce qu'ils disent du comité qui assume la responsabilité indépendante de voir à ce que soit appliquée la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'en est-il du comité des droits de l'homme qui est censé être indépendant? Il reçoit des plaintes, même concernant des pays qui ont signé les protocoles, et peut-être que ces pays se sentent lésés, de sorte qu'ils veulent tenter de saisir à la fois le comité des droits de l'homme pour la question des droits civils et politiques et le comité des droits de l'homme pour les questions sociales, économiques et culturelles. Qu'en est-il du sous-comité sur la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale et la protection des minorités? On envisage également de placer celui-ci sous l'égide du Conseil?

La présidente : Oui, c'est leur intention.

Le sénateur Kinsella : Peut-être avons-nous un allié, ou peut-être que le Haut commissaire recherche des alliés. Si tel est le cas, la note d'information pourrait nous fournir cette précision et tenter de nous renseigner sur ce qu'affirme Louise Arbour.

La présidente : C'est son initiative, à ce que je sache, de les combiner.

Le sénateur Kinsella : Elle veut les combiner? Elle veut que ceux-ci relèvent du Conseil?

La présidente : Oui.

Le sénateur Kinsella : Comme c'est étrange. Dans la note d'information, c'est formulé ainsi?

Le sénateur Nancy Ruth : Si nous sommes prêts aller de l'avant, je veux vraiment que nous allions jusqu'au bout et que nous fassions une critique authentique du gouvernement, de tous les ministères. Je ne veux pas que nous répétions ce que disent les ONG concernant le bilan des mesures que devrait prendre le Canada. Il nous faut aller plus loin; nous devons analyser et examiner le tout de manière approfondie et rigoureuse.

La présidente : Ce que nous avons fait dans un premier temps, c'était d'examiner les mécanismes, pour vérifier si le Canada était sérieux concernant la mise en œuvre des traités internationaux. Nous avons constaté que le gouvernement ne répond pas aux attentes sur ce plan, et nous avons formulé des recommandations. Nous utilisons la Convention relative aux droits de l'enfant, pour les besoins de la convention elle-même, mais également comme modèle pour d'autres, afin de souligner ces faiblesses.

La prochaine étude pourrait être consacrée à la CEDAW et porter exactement sur ce dont vous parlez. Et, nous la menons, peut-être de manière progressive, mais nous allons dans le sens que vous souhaitez. Je n'aspire pas à une commission royale, parce que nous savons bien qu'elles finissent sur les tablettes.

Senator Nancy Ruth: You are saying this is a first step; hold your fire; we might look at it in the fall. Is that what you are saying?

The Chairman: No, we will be starting April 1, 2007. That is the other half of it: How is the machinery managed at the international level? That is why we have some concerns because we knew how it was, and all of the sudden they shook up the deck. The second phase was how are they doing it legally, and now you are talking about how we are doing it through public policy, governmental application, department to department. That could be the next study. I think it all falls into place. I appreciate your impatience; it helps us to move faster.

Senator Nancy Ruth: That is a reaction to another committee.

Senator Baker: I was part of the committee when it went to Norway. While there, we clearly understood the importance of the trip. What bothers me is that in all these international conventions that we are signatory to, and that we ratified, how we treat them in law, in practice, in domestic law and, of course, when you look at it, you find that it does have an effect in the Canadian courts. However, it sure helps if it is part of the domestic law. How do you make a convention that we are signatory to part of domestic law? We discovered the answer in Norway, and Norway is the only nation in the world that has done it to my knowledge. They have put one sentence into their law that says that the international Convention on the Rights of the Child shall be a part of their bill of human rights. All portions of all articles of that convention shall be the law in Norway.

Some people say Norway is the only nation in the world that can afford to do that because they guarantee children, as a right, proper education, proper health care, daycare and so forth. The interesting point is you have to visit Geneva to discover the international situation. It is there that we will learn more. At that point, perhaps we can contribute to their progress as well. We cannot sit here in Canada and read case law. We do not get very far that way.

The Chairman: We are trying to get as many levers as we can. One lever is legal, one is financial and one is attitudinal, and we can try to attack them all, through a Royal Commission, or we can do what this committee has the capacity to do. We have done legal. We have done some practical things like the Convention on the Rights of the Child, which I hope will be legal and practical,

Le sénateur Nancy Ruth : Vous affirmez que c'est une première étape. Tempérez vos ardeurs. Nous pourrions l'examiner à l'automne. C'est ce que vous voulez dire, n'est-ce-pas?

La présidente : Non, nous commencerons le 1^{er} avril 2007. C'est l'autre volet de l'étude : comment les mécanismes sont-ils gérés à l'échelon international? C'est pour cette raison que nous avons des inquiétudes, parce que nous savions comment le tout était géré, et tout d'un coup, ils ont changé complètement la donne. La seconde phase consistait à étudier comment ils procèdent légalement, et maintenant vous parlez de la façon dont nous procédons par le truchement des politiques publiques, l'application par le gouvernement, de ministère à ministère. Cela pourrait être le sujet de la prochaine étude. Je pense que c'est dans l'ordre des choses. J'apprécie votre impatience; elle nous aide à aller plus vite.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est une réaction qui vise un autre comité.

Le sénateur Baker : Je faisais partie du comité lorsqu'il s'est rendu en Norvège. Sur place, nous avons clairement compris l'importance du voyage. Ce qui me trouble, c'est que dans toutes ces conventions internationales dont nous sommes signataires, et que nous avons ratifiées, la façon dont nous les traitons en termes juridiques et dans les faits, dans le droit national et, bien entendu, lorsqu'on examine la situation, on constate qu'elles ont un effet sur les tribunaux canadiens. Toutefois, cela est certainement utile qu'elles fassent partie du droit national. Comment faisons-nous en sorte qu'une convention dont nous sommes signataires soit intégrée au droit national? Nous avons trouvé la réponse en Norvège, et la Norvège est le seul pays au monde qui l'ait fait à ce que je sache. Les Norvégiens ont inséré une phrase dans leur texte législatif, qui affirme que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant doit faire partie de leur charte sur les droits de la personne. La totalité des articles de cette convention doivent être enchâssée dans la législation en Norvège.

Certains affirment que la Norvège est le seul pays du monde qui puisse se permettre de le faire, parce qu'elle garantit aux enfants, à titre de droit, un accès adéquat à l'éducation, aux soins de santé, aux soins de garderie et ainsi de suite. Ce qui est intéressant, c'est qu'il faut aller à Genève pour se familiariser avec la situation internationale. C'est là que nous en apprendrons plus. À ce stade, peut-être pouvons-nous également contribuer à l'avancement de leur propre situation. Nous ne pouvons nous contenter de rester ici au Canada et de lire la jurisprudence. Une telle attitude ne nous mènera pas très loin...

La présidente : Nous tentons d'agir sur le plus de fronts possibles. L'un est juridique, l'autre financier et le dernier une question d'attitude; et nous pouvons tenter de tous les régler, au moyen d'une commission royale, ou nous pouvons faire de notre mieux dans les limites des capacités de notre comité. Nous devons exploiter le volet juridique. Nous avons pris des mesures pratiques

and now we move into this one piece where we thought we knew what we had out there. Now they have dramatically changed on us and it will affect us.

Senator Kinsella: We are parliamentarians, and we do what I consider effective parliamentary diplomacy through our parliamentary associations, et cetera. I see this visit as also allowing us to look over the shoulder of what Canada's Foreign Affairs is doing. Who responds to a communication filed by a Canadian citizen against some law of Canada? It is Foreign Affairs. Who establishes the Canadian position down at the Human Rights Council? It is Foreign Affairs. Who is looking over you, saying, "Where are you coming up with this stuff?" Some of the people in Foreign Affairs would say, "Yes, let us get the Human Rights Committee under the council." Their interest could be the same as a lot other states representatives wanting the council to control things because many of these independent or quasi-independent bodies have had an adjudicative function in saying, "Canada, you are not complying with the Rights of the Child Convention." It comes from committee, not from our ambassador in Geneva. From that point of view, there is a role conflict.

The Chairman: There is another conflict of foreign policy. There is bilateral and the international trade. It was interesting to see this last vote against Canada where the like-minded voted with us. The others, introduced by Iran, were against us, supported by Cuba, et cetera. The abstentions were interesting. Kenya has put itself out to say it is a new emerging democracy under new leadership, multi-party and it is abstaining; Barbados abstained. I am wondering whether our Department of Foreign Affairs and International Trade is looking at this disconnect between what we are trying to do with women's rights, development and HIV/AIDS. There has always been a problem in that area.

When I was the Human Rights Commission, it always troubled me from a slightly different point of view that we did not take the time in foreign policy to meet with these people. They all have ambassadors. There was the ambassador for human rights and I was always trying to connect them. I think there is more of a disconnect now.

There are many things we can do. Perhaps we will find it is more of a study, but it will be at least an alert, a heads up because it is not happening. We are in the doldrums about this. I am worried that the Europeans who usually pick up the ball seem not to be doing that at the moment on the Human Rights Council. Have they given up, which is what some ambassadors have told

comme la Convention relative aux droits de l'enfant, qui je l'espère, sera légale et applicable dans les faits, et maintenant, nous devons passer à ce nouveau volet, dont nous pensions connaître tous les tenants et les aboutissants. Aujourd'hui, la donne a changé notablement pour nous, et cela aura des répercussions à notre niveau.

Le sénateur Kinsella : Nous sommes des parlementaires, et je pense que nous faisons ce que j'estime être de la diplomatie parlementaire efficace, dans le cadre de nos associations parlementaires, etc. J'estime que cette visite nous permettra également de surveiller en coulisses ce que fait Affaires étrangères Canada. Qui répond aux observations présentées par un citoyen canadien sur des lois canadiennes? Les Affaires étrangères. Qui définit la position du Canada devant le Conseil des droits de l'homme? Ce sont les Affaires étrangères. Qui nous toise et nous interpelle en ces termes : « Où allez-vous avec tout cela? » Certains fonctionnaires des Affaires étrangères rétorqueraient : « Oui, plaçons le Comité des droits de la personne sous l'égide du Conseil. » Leur intérêt pourrait être le même que celui de nombreux autres fonctionnaires d'autres pays, qui souhaitent que le Conseil contrôle la situation, étant donné qu'un grand nombre de ces organismes indépendants ou quasi indépendants ont eu une fonction d'arbitraire, en déclarant : « Vous, Canadiens, vous ne vous conformez pas à la Convention sur les droits de l'enfant. » Cela vient du comité, et non de notre ambassadeur à Genève. À ce point de vue, il y a conflit entre les rôles.

La présidente : Il existe un autre conflit en termes de politique étrangère. Je veux parler du commerce bilatéral et du commerce international. Il est intéressant de voir ce dernier vote défavorable au Canada alors que ceux qui ont les mêmes visions que nous ont voté pour nous. Les autres, propulsés par l'Iran, étaient contre nous, appuyés par Cuba, et d'autres. Les abstentions furent révélatrices. Le Kenya a pris le risque de déclarer qu'il constitue aujourd'hui une nouvelle démocratie émergente avec une nouvelle équipe dirigeante, multipartite, et il s'est abstenu. La Barbade également. Je me demande si notre ministère des Affaires étrangères et du Commerce international se penche sur cette incompatibilité entre ce que nous tentons de faire en matière de droits des femmes, de développement et de VIH/sida.

Il y a toujours eu des problèmes à ce niveau lorsque je faisais partie de la Commission des droits de l'homme, j'ai toujours été troublée, sur un registre légèrement différent, que nous ne prenions pas le temps en politique étrangère de rencontrer ces gens. Ils ont tous des ambassadeurs. Il y avait l'ambassadeur des droits de la personne et j'ai toujours tenté de communiquer avec eux. Je pense qu'aujourd'hui le fossé s'est agrandi.

Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire. Peut-être que cela, nous le verrons, mériterait plus qu'une étude, mais au moins, ce serait une alerte, une mise en garde, parce que les résultats attendus ne se concrétisent pas. Nous sommes actuellement dans une période de calme total à ce sujet. Je suis inquiet parce que les Européens, qui généralement prennent

me, or are they as baffled as we are as to what to do? We might even give some advice to our like minded. There are many agendas to pursue.

We need to ask for the supplemental budget, so I am looking for a motion.

Senator Carstairs: I so move.

The Chairman: All those in favour? Carried.

I will do my best and try to put forward the case at the budget committee.

Senator Nancy Ruth: My researcher Beth Atcheson, whom you have worked with — she was assistant deputy minister of finance in Ontario, she is a lawyer, she is a partner at Cassels Brock & Brockwell, chair of LEAF — would love to go on this trip. I am asking about how I could pay for a portion her trip. Could she and I share a room?

The Chairman: That is the one question I do not want to answer, who you share a room with. I think there is a rule, and Senator Carstairs or Senator Kinsella might know it. My understanding is — we had this problem in foreign affairs — we can only pay for clerks and staff of the committee. The committee cannot pay for individual senators' staff.

Senator Nancy Ruth: I am not asking the Senate to pay for it.

Senator Baker: How do you normally match up if there is somebody accompanying the senator? I do not know how you do it. On every trip, we invariably have people who accompany the senators. How do you work that out? You are able to share rooms and so on.

Senator Carstairs: It depends on whether the travel is within or outside of Canada. You can, in fact, have a staff person accompany you on any trip in Canada, and you can use one of your 64 points. That person can have all of the benefits of your use of a point to go from Ottawa to wherever.

You can also send them to conferences to represent you, and you can use one of your 64 points to do that; however, you cannot do it internationally because our points do not qualify for international travel.

As far as sharing rooms, it is simple: As you know, my husband frequently accompanies me on many of these trips, and I usually use one of my Aeroplan points to get him there, and he shares my accommodations.

Senator Nancy Ruth: Would she come to meetings?

l'initiative, ne semblent rien faire pour le moment sur le Conseil des droits de l'homme. Ont-ils renoncé, comme me l'ont affirmé certains ambassadeurs, ou sont-ils dans l'incertitude, concernant ce qu'il faut faire, tout comme nous le sommes? Nous pourrions même éventuellement fournir des avis à ceux qui ont les mêmes visions que nous. Il y a de nombreux programmes à réaliser.

Il nous faut demander le budget supplémentaire, donc, je vais solliciter une motion.

Le sénateur Carstairs : J'approuve.

La présidente : Qui est en faveur? Adopté.

Je ferai de mon mieux pour tenter de soumettre le cas au comité du budget.

Le sénateur Nancy Ruth : Ma recherchiste Beth Atcheson, avec laquelle vous avez travaillé — elle était sous-ministre adjointe des Finances en Ontario — aimerait beaucoup participer à ce voyage. C'est une avocate, associée chez Cassels Brock & Brockwell, et présidente de LEAF. Je me demande comment je pourrais acquitter une partie du coût de son voyage. Pourrions-nous partager une chambre?

La présidente : C'est une question à laquelle je ne veux pas répondre, à savoir avec qui vous partagez votre chambre. Je pense qu'il existe une règle, et les sénateurs Carstairs et Kinsella la connaissent probablement. Selon moi — nous avons connu ce problème aux Affaires étrangères — nous ne pouvons qu'assumer le coût des greffiers et du personnel du comité. Le comité ne peut payer les dépenses de l'équipe des différents sénateurs.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne demande pas au Sénat de payer.

Le sénateur Baker : Comment faites-vous l'appariement des personnes, lorsque quelqu'un accompagne le sénateur? J'ignore comment vous faites. Lors de chacun des voyages, il y a toujours des gens qui accompagnent les sénateurs. Comment réglez-vous ce problème? Vous êtes en mesure de partager des chambres, et ainsi de suite.

Le sénateur Carstairs : Cela dépend si le voyage se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. En fait, vous pouvez inviter un membre du personnel à vous accompagner tout au long du voyage au Canada, et vous pouvez utiliser l'un de vos 64 points. Cette personne peut alors se prévaloir de tous les avantages liés à vos points lorsque vous vous rendez d'Ottawa à une destination canadienne quelconque.

Vous pouvez également dépêcher des personnes à des conférences pour vous représenter, et vous pouvez utiliser une partie de vos 64 points pour ce faire; toutefois, vous ne pouvez le faire pour les déplacements internationaux, étant donné que nos points ne peuvent être utilisés pour ce type de voyages.

Quant au partage des chambres, c'est assez simple. Comme vous le savez, mon mari m'accompagne fréquemment lors de ces voyages et j'utilise généralement l'un de mes points Aeroplan pour le faire. Il partage ma chambre.

Le sénateur Nancy Ruth : Viendra-t-elle aux réunions?

The Chairman: It is a policy decision. I know in one committee, a number of years back, the collective members said no, and there were reasons for that.

I have recently travelled with our Foreign Affairs Committee where one senator paid for a researcher and that person accompanied us throughout the trip. We did not hold in camera meetings. They were not public meetings, but they were not confidential meetings. For example, on the trips we took in Sweden and Norway, there would be no reason why we would not meet. If somebody suggested they would like to meet with us in confidence, we still have to make that decision about whether we want to meet with someone in confidence.

Senator Nancy Ruth: Do I make a formal letter of request?

The Chairman: First, we should get our budget. Then we start planning. I do not think we need a letter.

Senator Nancy Ruth: She wants to attend the meetings.

The Chairman: We would simply send out the invitation to see who is interested and available, and, at that point, you can respond by saying "and by the way," to the clerk. Whether you do it formally, informally, by letter or email is your choice.

Is there anything else?

I would like to welcome Josée Thérien formally. Josée is our new clerk. I hope she can continue in both capacities.

As I pointed out, the target, unless something changes, is we have two weeks that we are supposed to be shut down here in March, and it would be proposed to take one of those weeks, so we will have to determine the actual time frames, what is the best for the UN, and we hope we can do that as soon as the budget is ready. I am talking about the Geneva; New York would involve an individual senator.

Senator Nancy Ruth: You are talking about going to Geneva in March? It is better than February.

The Chairman: We are sitting in February, and I do not think our side could be away. We would have our hearings here, and it would flow well that way. We would do our preparation here, get as much input here and end up in Geneva and have all the questions we need to put to them and reactions to the report.

The committee adjourned.

La présidente : Il s'agit d'une décision politique. Je sais qu'au sein d'un comité, il y a quelques années, les membres ont dit non à l'unanimité, et ils avaient des raisons pour agir ainsi.

J'ai récemment voyagé avec notre Comité des affaires étrangères, et un sénateur a défrayé les coûts d'un chercheur et de la personne qui nous accompagnait tout au long du voyage. Nous n'avons pas eu de réunions à huis clos. Il n'y a pas eu d'assemblées publiques, mais les réunions n'étaient pas confidentielles. Par exemple, lors des voyages que nous avons effectués en Suède et en Norvège, il n'y avait aucun motif qui nous interdise de nous rencontrer. Dans l'éventualité où quelqu'un aurait manifesté l'intention de nous parler sous le sceau du secret, nous aurions dû malgré tout rendre une décision concernant notre désir de la rencontrer à titre confidentiel.

Le sénateur Nancy Ruth : Dois-je préparer une lettre de demande officielle?

La présidente : Tout d'abord, nous devons obtenir notre budget. Ensuite, nous commencerons la planification. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'une lettre.

Le sénateur Nancy Ruth : Elle veut assister aux réunions.

La présidente : Nous nous contenterons d'envoyer l'invitation, pour vérifier qui est intéressé et disponible et, à ce moment-là, vous pouvez répondre en ajoutant la mention « au fait », au greffier. Que vous le fassiez de manière formelle ou informelle, par lettre ou par courriel, c'est votre choix individuel.

Y a-t-il autres choses?

J'aimerais souhaiter officiellement la bienvenue à Josée Thérien. Josée est notre nouvelle greffière. J'espère qu'elle pourra continuer à combiner les deux fonctions.

Comme je l'ai souligné, le fait incontournable, à moins de certains changements, est le suivant : comme nous avons deux semaines de relâche en mars, nous proposerions d'utiliser l'une d'elle pour déterminer les échéances concrètes, ce qui convient le mieux à l'ONU et la possibilité de le faire dès que le budget est prêt. Je parle de Genève; dans le cas de New York, il est question d'un seul sénateur.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous parlez d'aller à Genève en mars. C'est préférable à février.

La présidente : Nous siégeons en février et je ne pense pas que notre groupe pourrait s'absenter. Nous aurions nos audiences ici, et le tout se déroulerait bien ainsi. Nous effectuerions notre préparation ici, réunirions le maximum d'informations et nous nous rendrions à Genève, avec toutes les questions que nous aurions à poser, et les réactions au rapport.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5